



La Feuille de Chêne



Conseils municipaux des 21 février, 13 et 27 mars 2017

Conseil du 21 février 2017

Ce conseil a été consacré uniquement à la présentation par Madame MARCHANDEAU de l'Atelier des Territoires, suivie d'un débat, du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cf. à ce sujet le chapitre « Nouvelles intercommunales » en dernière page.

Conseil du 13 mars 2017

La Communauté de Communes Seille et Mauchère-Grand Couronné constitue depuis le 1^{er} Janvier 2017 une entité nouvelle. Il a donc été nécessaire de re-désigner des membres représentant la commune auprès des diverses instances de cette nouvelle communauté de communes.

C'est au cours de ce Conseil que ces désignations ont été validées. Le compte rendu consultable, soit en mairie, soit sur le site internet en fournit le détail.

Par ailleurs, le Conseil Municipal était appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy. Compte tenu des informations dont il disposait, le conseil a émis un avis défavorable.

Enfin, suite à la démission de Gilbert CHARRON-DOLMAIRE de son poste de 1^{er} Adjoint, l'ordre des adjoints a été revu de la façon suivante :

- 1^{er} : Chantal REMY chargée des finances et de la communication
- 2^{ème} : Carole ABA PEREA chargée du scolaire et périscolaire
- 3^{ème} : Daniel DONO chargé des travaux

Le poste de 4^{ème} adjoint, non pourvu, reste ouvert.

Conseil du 27 mars 2017

Outre le vote des comptes administratifs 2016 et du budget 2017, détaillés ci-après, le Conseil a eu à se prononcer sur la signature de la convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pour permettre le départ en vacances des seniors, et sur le renouvellement de l'aide de la commune pour le départ en centres de vacances des jeunes. Ces deux points sont développés dans la Feuille de Chêne 72 bis jointe.

Ouverture de la mairie

Mardi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Mercredi et vendredi de 9h30 à 12 h

Samedi de 9h30 à 11h30

Ouverture de la Poste

Lundi et vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h

Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h

Ouverture de la bibliothèque

Mardi et vendredi de 15h45 à 18h, et le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h



Comptes administratifs et de gestion 2016

La section de fonctionnement présente un total dépenses de 840 152,74 € et un total recettes de 914 844,59 €.

Le résultat de cette section a été affecté par des dépenses exceptionnelles (frais de réparation sur le camion et l'épareuse pour un peu plus de 12 000 € entre autres) et une contribution au titre du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) en forte progression à près de 20 000 €.

Les recettes quant à elles ont enregistré une nouvelle baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat) de 133 342 € à 115 776 €.

Les **comptes du CCAS**, dissous en juin 2016 font ressortir un **total dépenses de 3 782,85 €** (colis de 2015 et goûter seniors de 2016) et un **total recettes de 14 991,81 €** (dont 10 000 € de subvention de la commune).

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 546 164,51 € et les recettes à 338 032,68 €.

Les travaux connexes (réfection des chemins suite au remembrement de 2008) à la charge de la commune avec 290 987,42 € représentent le plus gros poste des dépenses.

En 2016, la commune a fait face également – entre autres- au remplacement du système de chauffage du centre socio culturel du Père Gérard (16 645 €), à la réfection du mur du cimetière (24 271 €), à des travaux de voirie (près de 26 000 €) et à l'installation du chauffage et la mise aux normes électrique de l'église (27 676 €).

Les subventions représentent moins de 50 % des recettes et sont constituées essentiellement de celles liées aux travaux connexes pour 144 590 €. A noter par ailleurs 10 000 € qui représentent le remboursement par l'Association Foncière de l'avance qui lui avait été consentie par la commune pour sa constitution.

Le « reste à réaliser » c'est à dire le montant des investissements et des subventions budgétisés mais non réalisés durant l'exercice est reporté en 2017 à hauteur de 300 457 € au titre des dépenses et 91 200 € de subventions au titre des recettes.

Affectation des résultats

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de 2015, de celui dégagé en 2016 (dont celui du CCAS), du prélèvement nécessaire au financement du besoin net de la section d'investissement (86 664,24 €), le **résultat de fonctionnement reporté s'élève à 307 363,52 €.**

Les comptes administratifs, de gestion, et l'affectation des résultats ont été votés à l'unanimité

Vote des taxes

Compte tenu des baisses successives des dotations de l'état, de l'embauche d'une personne en contrat aidé pour assurer le nettoyage des plates-formes de tri sélectif encombrées d'ordures ménagères et de l'augmentation des charges de ramassage d'OM qui en découle, de la décision l'année précédente de pratiquer une augmentation modérée régulière plutôt que brutale en cas de besoin, des TH, TF et TFNB, le conseil a décidé par **13 voix pour et 2 contre** de fixer les taux de la façon suivante :

- taxe d'habitation (TH) : 10,96 (10,85 en 2016)
- taxe foncière (TF) : 11,84 (11,72 en 2016)
- taxe foncière non bâtie (TFNB) : 31,74 (31,42 en 2016)

Vote des subventions aux associations

Le conseil a **voté à l'unanimité** la reconduction des subventions au niveau de celles de 2016, à savoir :

- comité des fêtes : 8 000 €
- comité de jumelage : 300 €
- ASGC : 1 431 €

Et à titre exceptionnel

- groupe scolaire : 500 €, pour la création d'un CD par les élèves avec le musicien Christophe Freyssac étant précisé que la coopérative des parents d'élèves participe également à ce projet.



Action sociale

Le premier mercredi de chaque mois de 10h à 12h ou sur rendez-vous.
téléphone : 03 83 31 10 94

Budget primitif 2017

Le **budget primitif** avait été longuement commenté et discuté lors de la réunion préparatoire du 20 mars avec les conseillers. Tous les postes du compte administratif avaient été au préalable analysés pour fixer ce budget au plus juste.

Ce dernier, **approuvé par 14 voix pour et 1 abstention** se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 149 185,52 € dont 78 150 € virés à la section d'investissement.

Recettes : 1 149 185,52 € dont 307 363,52 € de résultat de fonctionnement reporté.

Section d'investissement

Dépenses : 1 353 339 € dont 299 257 € de reste à réaliser

Recettes : 975 189 € dont 91 200 € de « reste à réaliser 2016 » reportés.

Au titre du solde des travaux connexes, 60 012 € ont été réglés en début d'année et 97 806 € d'avenants ont été signés.

Les dépenses liées à l'embellissement de la Place du Père Gérard et de la rue de la Cure sont inscrites pour 660 000 €. L'appel d'offre aux entreprises est lancé.

La mise aux normes de l'éclairage public : changement des « gamelles » et des ampoules (LED), concernera cette année Bouxières et Ecuelle, ces travaux seront étendus à Moulins en 2018. Ce passage aux LED permettra une économie des charges d'éclairage et d'entretien évaluée au minimum à 30 %.

Le city est également budgétisé pour 37 000 €.

20 000 € ont également été inscrits pour le programmiste chargé de l'étude du futur groupe scolaire.

Pour le financement des investissements, des subventions nouvelles, acquises si les travaux correspondants sont réalisés, sont inscrites pour 133 000 € ; bien entendu, la recherche de subventions complémentaires est poursuivie activement.

L'emprunt de 435 000 € voté en 2016 qui figure dans les recettes a été débloqué le 5 avril de cette année.

La différence entre recettes et dépenses soit 378 150 € est financée par un virement de 78 150 € de la section de fonctionnement et un nouvel emprunt de 300 000 € à solliciter le cas échéant auprès de banques afin de maintenir la trésorerie disponible à son niveau actuel.

Nouvelles intercommunales

Election du président de la nouvelle intercommunalité

Les élections du Président et des Vice-Présidents à la nouvelle communauté de communes se sont déroulées le lundi 23 janvier 2017 à Champenoux. Claude THOMAS, maire d'Eulmont, a été élu par 33 voix sur 56.

Un nom pour notre intercommunalité

Les 56 délégués communautaires cherchent un nom pour la nouvelle communauté de communes baptisée à titre transitoire SEILLE & MAUCHERE/GRAND COURONNE.

2 séances d'ateliers créatifs ont eu lieu, la dernière le 21 mars à EULMONT. Grâce à une méthode participative et ludique il a été permis de dégager une liste de 14 noms, exemple :

- Sel en Seille
- Seille et Coteaux
- D'Entre Seille et Sel

Etc ...

Les élus municipaux et les agents territoriaux seront consultés à partir du 10 avril et pourront voter sur deux suggestions de la liste proposée. Les quatre noms qui auront recueilli le plus de suffrages seront proposés au vote final des habitants du territoire à partir de mi-mai.



Notre correspondant auprès de l'Est Républicain

Michel Maire 06 81 14 77 60

michelmaire@orange.fr

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du VAL de LORRAINE (PETR du VAL DE LORRAINE)

Par délibération intercommunautaire prise en date du 23 mars 2017, à LENONCOURT, la communauté de communes de SEILLE & MAUCHÈRE / GRAND COURONNE a décidé d'adhérer au PETR du VAL de LORRAINE.

Le PETR exerce les missions suivantes :

- coordination des acteurs du territoire dans les réflexions relatives aux schémas et documents prescriptifs d'échelle départementale, régionale, nationale.
- observation et analyse prospective, afin de disposer d'outils d'aide à la décision pouvant se décliner à l'échelle territoriale des communautés de communes.
- définition et animation de stratégies communes dans une logique de co-construction et de coproduction dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de l'insertion, de la santé, de la mobilité, de l'aménagement et du cadre de vie, de la transition énergétique.
- promotion du territoire et de ses acteurs.

Le PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

Dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) c'est le document qui :

- présente le projet communautaire
- définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le territoire.

Le PADD est le « fil conducteur » tout au long de l'élaboration des pièces règlementaires du PLUi.

Le PADD a deux orientations majeures :

- maintenir l'attractivité et les dynamiques socio-économiques enregistrées sur le Grand Couronné.
- maintenir l'identité du territoire du Grand Couronné au travers de la mise en valeur du paysage et du cadre de vie et la protection de l'environnement.

Le débat au niveau intercommunautaire sur le PADD (Seille & Mauchère / Grand Couronné) a eu lieu le 06 avril 2017.

Le pôle métropolitain

Tout comme l'intercommunalité Seille et Mauchère-Grand Couronné a décidé par délibération d'adhérer au PETR, elle a pris lors du conseil communautaire du 5 avril 2017 une délibération aux fins d'adhérer au pôle métropolitain.

Le pôle métropolitain est destiné à promouvoir un modèle de développement durable ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional. Son champ d'action comprend, afin de répondre à ces objectifs, le développement économique, la promotion de l'innovation, la recherche, l'enseignement supérieur et la culture, l'aménagement de l'espace, notamment par la coordination des schémas de cohérence territoriale (SCOT) dont le périmètre est identique à celui des EPCI qui le composent, et le développement des infrastructures et des services de transport.

